

 <b>FFBS</b> FÉDÉRATION FRANÇAISE BASEBALL & SOFTBALL Tél : 01 44 68 89 30 <a href="mailto:licences@ffbs.fr">licences@ffbs.fr</a> <a href="http://www.ffbs.fr">www.ffbs.fr</a>	<i>Circulaire financière 2022/4</i>	<i>Adoption :</i> <b>CD xxx 2021</b>
	<b>MONTANT DES MUTATIONS ET EXTENSION DE LICENCE</b>  <b>SAISON 2022</b>	<i>Entrée en vigueur :</i> <b>1<sup>er</sup> décembre 2021</b>
		1 page

## MUTATIONS

Période	BASEBALL	SOFTBALL	CRICKET	BASEBALL/SOFTBALL en Nouvelle-Calédonie, Antilles et Guyane françaises
<b>MUTATION ORDINAIRE</b>	1 <sup>er</sup> décembre 2021 à 0 heure au 31 janvier 2022 à minuit		1 <sup>er</sup> décembre 2021 à 0 heure au 15 mars 2022 à minuit	
<b>MUTATION EXTRAORDINAIRE</b>	<b>Hors période de mutation ordinaire</b> (Transfert de domicile) (Dissolution, cessation d'activité ou fusion/scission du club d'origine)			

Montant	BASEBALL	SOFTBALL	CRICKET
<b>DIVISION 1</b>	100 €	40 €	40 €
<b>NATIONALE</b>			
<b>RÉGIONAL</b>	40 €	20 €	20 €
<b>JEUNES</b>	10 €		

Les titulaires d'une licence non pratiquant, d'une licence pour pratique non compétitive (loisir), ou d'une licence pour pratique en compétition Baseball5, Cricket Traditionnel ou Handicap ne sont pas soumis au régime des mutations.

Le montant de la mutation est déterminé à partir du niveau de championnat le plus haut pratiqué par l'intéressé dans le cadre de sa dernière licence active.

## EXTENSION DE LICENCE

### Toute l'année

TOUTES DISCIPLINES	30 €
TOUS NIVEAUX DE COMPÉTITIONS	
Joueurs ou joueuses stagiaires des pôles France ou Espoir	30 €